



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 63 (dont 13 procurations)

N° 59

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
EAUX USEES**

**PARTICIPATION
AUX FRAIS DE
RACCORDEMENT
AU RESEAU
D'EAUX USEES
EXISTANT**

**ADOPTION DE
COEFFICIENTS DE
REVISIONS DES
PRIX UNITAIRES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 14 décembre 2022

Publiée ou notifiée le :
14 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1331-1 à L.1331-11,

Vu la délibération n°22 du Conseil Communautaire du 18 novembre 2004, plafonnant le montant des travaux à celui de la dépense prévisionnelle acceptée par l'usager,

Vu la délibération n°3 A/ du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 approuvant le projet de territoire AGIR 2035 et notamment l'objectif opérationnel qui vise à établir une feuille de route permettant de déployer un réseau d'assainissement de qualité sur tout le territoire,

Vu la délibération n°56 B du 2 décembre 2021 portant adoption des statuts de la régie Assainissement collectif,

Vu la délibération n°48 du 31 mars 2022 portant adoption du bordereau des prix unitaires applicables le lors de la création de branchements d'eaux usées sur un collecteur d'eaux usées ou unitaire existant,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement collectif du 10 novembre 2022,

Considérant que les travaux sont réalisés par l'intermédiaire du marché à bon de commande N°21 WG 167002,

Considérant que les prix de ce marché sont révisés annuellement aux prix de l'accord-cadre d'un coefficient Cn donné en fonction des différents chapitres selon les formules suivantes :

Formules	Prix concernés
$C_n = 15.0\% + 85.0\% (TP01 (n) / TP01 (o))$	Chapitres 1, 2 et 3 du bordereau des prix unitaires : TP01
$C_n = 15.0\% + 85.0\% (TP08 (n) / TP08 (o))$	Chapitre 11 du bordereau des prix unitaires : TP08
$C_n = 15.0\% + 85.0\% (TP10a (n) / TP10a (o))$	Chapitres 4, 5, 8, 9 et 10 : TP10a

selon les dispositions suivantes :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : valeur de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Considérant que la date de reconduction est le 26 janvier de l'année N,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter et d'appliquer les coefficients de révision des prix unitaires annexé à la délibération n°48 du 31 mars 2022 tel qu'exposer ci-dessus à compter de chaque reconduction,
- D'appliquer les nouveaux prix unitaires à toutes nouvelles dépenses prévisionnelles éditées à compter du 26 janvier de l'année N,
- D'appliquer les nouveaux prix unitaires à toutes factures pour lesquelles les dépenses prévisionnelles ont été éditées à compter du 26 janvier de l'année N,

- Dit que les tarifs seront assujettis au taux de TVA en vigueur,
- Dit que les recettes afférentes seront imputées sur le budget annexe Assainissement de Vichy Communauté

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- prend acte du contenu du rapport ci-joint qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

	Signé numériquement par FRÉDÉRIC AGUILERA DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : mercredi 14 décembre 2022 09:48:22
---	---

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 59 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - ASSAINISSEMENT USEES - PARTICIPATION AUX FRAIS DE
RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES EXISTANT - ADOPTION DE
COEFFICIENTS DE REVISIONS DES PRIX UNITAIRES

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_59

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_59-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 59.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_59-DE-1-
1_1.pdf)